# Les slogans en actes #11 : Requalification

Sans nier la nécessité de maintenir une catégorie C – associée à un rôle social de l'employeur pour favoriser l'entrée dans la FP de personnes fragiles -, il est urgent de redéfinir avec précisions les missions de ces agent.es dits « d'exécution » car dans notre ministère (ce qui est différent dans d'autres), la division entre B et C n'est pas stricte.

D'ailleurs notre ministère se félicite régulièrement – certainement trop – d'attribuer à des agent.es de catégorie C (ou B) des missions d'agent.es de catégorie B (ou A). Il met en avant la reconnaissance professionnelle que cela représente, la valorisation des compétences des agent.es ainsi reconnues !

Bien entendu, le plus souvent, sans la revalorisation salariale qui devrait accompagner ces missions ! Une reconnaissance des compétences toute théorique donc alors que dans le même temps les niveaux de qualification et de compétences des agent.es augmentent…

Pourtant, selon la conjoncture, voire les élections, comme une « mesure catégorielle », notre ministère lance-t-il de petits plans de requalification de C en B ou de B en A… pour quelques dizaines d'agent.es alors que des centaines pourraient et devraient en bénéficier au regard de l'exercice quotidien de leurs misions !

**Pour l'élan commun, dans le cadre d'une revalorisation générale des rémunérations, doit être mené à bien, sur 4 années maximum un plan massif de re-qualification de C en B et de B en A pour que toutes celles et tous ceux qui exercent des missions d'une catégorie supérieure soit effectivement rémunéré.es, reconnu.es à la hauteur qui convient !**

L'élan commun portera cette revendication légitime !